



PRÉFET DES LANDES

Direction des actions de l'Etat  
et des collectivités locales

Bureau du contrôle administratif

Mont de Marsan, le 04 OCT. 2017

Affaire suivie par : Mme Cécile DARTIGUE  
Tél : 05.58.06.59.20  
cecile.dartigue@landes.gouv.fr

Monsieur le président,

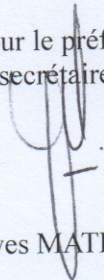
Par correspondance du 31 août 2017, vous m'avez demandé si j'avais connaissance d'une délibération du conseil municipal de la commune de MIMIZAN actant sa volonté de désaffecter une partie de la parcelle T n° 111 à usage de stationnement de véhicules légers et de camping-cars.

J'ai l'honneur de vous informer que ce document n'a pas été transmis à la préfecture à ce jour.

J'ai bien pris note par ailleurs de votre courrier du 4 septembre 2017 m'informant du recours que vous avez déposé auprès du tribunal administratif de Pau en vue de faire annuler l'arrêté du maire de MIMIZAN décidant du lancement de l'enquête publique pour le déclassement de cette même parcelle.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Yves MATHIS.

Monsieur Georges CINGAL  
Président de la Fédération SEPANSO  
Landes  
Secrétaire Général de la Fédération  
SEPANSO Aquitaine  
1581, route de Cazordite  
40300 CAGNOTTE

